

**DÉPARTEMENT DU GARD**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE JUNAS**  
**SÉANCE DU 12 AVRIL 2024**

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 10 + 3 procurations

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 25/04/2024

ID : 030-213001365-20240412-CM2024041214-DE

Date de la convocation : 04 avril 2024

**Objet de la Délibération**

**N°CM2024-04-12-14 - BUDGET ASSAINISSEMENT –  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

L'an deux mille vingt quatre et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PELLET Marie-José, Maire.

**Présents** : M. ANDRÉ Guy, Mme CAM Morgane, M. FOLLANA Francis, M. NÈGRE Éric, Mme PELLET Marie-José, M. REDON Yannick, M. ROUSSEL Guillaume, M. TERME Élian, M. VAUCLARE Jean-Luc, Mme VEYRET Marie-Josée.

**Procurations** :

M. BOURREL Christian à M. FOLLANA Francis  
Mme FROMENT Valérie à Mme VEYRET Marie-Josée  
Mme LESAGE Véronique à M. VAUCLARE Jean-Luc

**Excusées** : Mme CHAZEL Claire, Mme ROUX Marie

**Secrétaire de séance** : Mme VEYRET Marie-Josée

Madame le Maire fait un récapitulatif du compte de gestion du budget eau et assainissement établi par le comptable public :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture de l'exercice 2023
Investissement	278 096,81 €	278 096,81 €	12 299,49 €	290 396,30 €
Fonctionnement	89 844,06 €	0,00 €	-675,68 €	89 168,38 €

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif eau et assainissement de l'exercice 2023 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et les recettes, les bordereaux

de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de restes à recouvrer et les états de restes à payer,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de Gestion du budget eau et assainissement pour l'exercice 2023, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Signé par : Marie-José PELLET  
Date : 23/04/2024  
Qualité : Maire

Fait à Junas  
Le 12 avril 2024

Le secrétaire de séance,  
**Marie-José VEYRET**



Le Maire,  
**Marie-José PELLET**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Veyret', written over a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Pellet', written in a cursive style.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le 25/04/2024
ID : 030-213001365-20240412-CM2024041214-DE